

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'une convention de partenariat dans le cadre de la valorisation des burons du projet « Repaires – Sur les traces des burons du Cantal » avec les communes d'Albepierre-Bredons, Lavigerie, Ségur-Les-Villas et Vèze

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu le projet de territoire de Hautes Terres Communauté adopté le 18 juin 2021 et notamment son chantier n°3 – Maintenir les équilibres harmonieux du cadre de vie, avec l'objectif de préserver et valoriser le patrimoine bâti, ainsi que le chantier n°6 – faire du tourisme une valeur ajoutée locale, avec l'objectif de participer à la construction d'un projet Massif de montagne 4 saisons ;

Vu l'appel à manifestation d'intérêt lancé par Hautes Terres Communauté le 8 juin 2022 et ouvert à l'ensemble des communes afin qu'elles fassent part de leur volonté d'intégrer ou non ce projet ;

Vu la délibération n°2022-CC-241 en date du 15 décembre 2022 approuvant le projet de rénovation et valorisation des burons du territoire ainsi que le montage administratif de l'opération en termes de partenariat entre les communes et la communauté de communes ;

Considérant que l'intérêt général du projet de préservation et rénovation des burons, aussi appelé « REPAIRES – Sur les traces des burons du Cantal », doit permettre de :

- Rénover, préserver et valoriser un patrimoine identitaire,
- De faire découvrir ou redécouvrir ce bâti typique de l'histoire de notre montagne volcanique agricole autour des estives, de la vie des buronniers,
- D'apporter une plus-value aux itinéraires de randonnée,

Considérant que Hautes Terres Communauté a accompagné les communes dans la rénovation et la valorisation de ce patrimoine identitaire via une maîtrise d'ouvrage déléguée ;

Considérant que ces travaux ont été réceptionnés en date du 15 novembre 2024 ;

Considérant qu'il convient de conclure avec chacune des communes du projet « REPAIRES – Sur les traces des burons du Cantal », à savoir Albepierre-Bredons, Lavigerie, Ségur-Les-Villas et Vèze, une convention de partenariat prévoyant les engagements respectifs des deux parties ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer une convention de partenariat avec chacune des communes du projet « Repaires-Sur les traces des burons du Cantal », à savoir Albepierre-Bredons, Lavigerie, Ségur-Les-Villas et Vèze, prévoyant les engagements respectifs des deux parties dans le cadre de la valorisation des burons ;

Article 2 : Que la présente convention est conclue à titre gracieux ;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.